

Décision 2016/2
Adoption du document d'orientation sur les techniques de lutte
contre les émissions pour les sources mobiles

Les Parties au Protocole de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) réunies lors de la trente-cinquième session de l'Organe exécutif, tenue en mai 2016,

Décident :

- a) D'adopter le document d'orientation ECE/EB.AIR/2016/4, tel que modifié lors de la session, intitulé « Document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles » ;
 - b) De le substituer au document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions provenant de certaines sources mobiles mentionné au paragraphe d) de la décision 1999/1 ;
 - c) D'en faire un document d'orientation selon le paragraphe 6 de l'article 3 du Protocole de Göteborg tel que modifié par la décision 2012/2.
-